

Comment remplir mon dossier ?

- [Les pièces graphiques à joindre au formulaire](#)
- [Surface taxable, surface de plancher, emprise au sol : définitions](#)
- [Aide au calcul des surfaces taxables et de plancher](#)
- La DENCI n'a plus à être renseignée pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 1^{er} septembre 2022, sauf cas particuliers. Les DENCI des demandes de permis modificatifs et des transferts déposés après le 1^{er} septembre 2022 mais rattachés à une demande d'autorisation d'urbanisme initiale déposée avant le 1^{er} septembre 2022 devront en effet continuer à être renseignées.
- Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du code général des impôts), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « biens immobiliers ».



HOTEL DE VILLE

42 place Abel Surchamp
33500 Libourne

HORAIRES :
8h30 > 12h30
13h15 > 17h